



ASSEMBLEE GENERALE 10 JUIN 2017

PROCEDURE DE PARTICIPATION

Comme chaque année, nous vous demandons de participer à l'assemblée générale (A.G) de votre club.

C'est un moment important pour vous informer de la santé, de la gestion de votre club et pour participer aux différents votes, à la vie du club.

**Rappel : pour que l'assemblée se tienne, il faut que le quorum soit atteint ;
cette année le quorum est de : 115**

Comment participer ?

Deux possibilités s'offrent à vous :

1° en venant à l'A.G le 10 juin (pointage-émargement avant 10h00). C'est la meilleure solution pour votre information et pour votre participation. (pour l'intendance, remplissez et retournez le bulletin de participation, pour le 9 Juin)

2° par procuration : en remplissant le document de « pouvoir », soit téléchargeable sur le site ou disponible au local du SCA ou demander à Serge. Attention le document doit être reçu au SCA pour le 9 juin 2017 ou par E-mail.

PS : pour vous informer à l'avance sur les documents principaux de l'assemblée générale, ceux-ci sont accessibles sur le site du SCA à la rubrique A.G.